



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### « UNE SEULE COULEUR, CELLE DU MAILLOT »

UNE SEULE COULEUR CELLE DU MAILLOT

La Fédération Française de Football s'associe à la Journée Internationale de lutte pour l'élimination de la discrimination raciale du 21 mars. L'engagement de la FFF qui porte et défend les valeurs essentielles d'intégration et d'égalité, de diversité et de mixité essentielles au vivre ensemble sera illustré par un message fort : « Une seule couleur, celle du maillot ».

L'équipe de France, réunie du 22 au 31 mars pour trois matches des éliminatoires à la Coupe du Monde 2022, portera ce message fort à l'occasion du match face à l'Ukraine, au Stade de France, le 24 mars, lors des hymnes. Cette campagne sera relayée par les ligues, les districts et des clubs amateurs sur l'ensemble du territoire.

En lien avec des associations reconnues comme la Licra ou le Comité Ethique et Sport, la Fédération a déployé plusieurs actions de prévention dans le cadre de la lutte contre les discriminations. Le Programme Educatif Fédéral (PEF) fait ainsi partie des outils de référence dans l'apprentissage du respect du vivre ensemble. Mis à disposition des 15 000 clubs amateurs, le PEF permet de former les 800 000 jeunes licenciés du football aux règles du jeu et de vie citoyenne. La FFF soutient également le programme Open Football Club du Fondation du football. 3 600 jeunes joueurs des Pôles Espoirs de la FFF et des centres de formation des clubs professionnels bénéficient d'un programme éducatif et culturel, notamment sur le sujet de la lutte contre les discriminations.

La lutte contre le racisme et toutes les autres formes de discriminations fait partie des engagements fondamentaux de la FFF et du football, considéré comme le troisième lieu d'éducation après la famille et l'école.

Paris, le 17 mars 2021

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL

87, Boulevard de Grenelle, 75738 Paris Cedex 15 - T. +33 (0)1 44 31 73 00 - F. +33 (0)1 44 31 73 73 - FFF.fr

N° TVA Intracommunautaire : FR 433 0374 2480 - N° Siret : 303 742 480 000 62